



Commune des Brenets

Communiqué de presse

Conseil communal du Locle
Conseil communal des Brenets

Elections du 25 octobre 2020

Quelques carnets de bulletins électoraux erronés

Les populations du Locle et des Brenets ont reçu cette semaine le matériel de vote pour l'élection du Conseil communal et du Conseil général de la nouvelle commune fusionnée. Quelques erreurs d'impression dans les carnets de bulletins électoraux ont été signalées à la chancellerie du Locle et au bureau communal des Brenets.

Il s'avère en effet que quelques électeurs/électrices n'ont pas reçu le matériel de vote approprié. Précisons toutefois, qu'à ce jour, seuls 8 cas ont été signalés sur les deux communes.

Chaque citoyen doit recevoir :

- Les bulletins électoraux pour l'élection du Conseil communal comprenant : 1 liste Parti Socialiste, 1 liste PLR Les Libéraux-Radicaux, 1 liste Parti Ouvrier et Populaire et 1 liste Les Verts Ecologie et Liberté. A cela s'ajoute 1 liste manuscrite.
- Les bulletins électoraux pour l'élection du Conseil général comprenant : 1 liste Parti Socialiste, 1 liste PLR Les Libéraux-Radicaux, 1 liste Parti Ouvrier et Populaire, 1 liste Les Verts Ecologie et Liberté et 1 liste Vert'Libéraux. A cela s'ajoute 1 liste manuscrite.

Les erreurs constatées à ce jour :

- Conseil communal : manquent la liste PLR Les Libéraux-Radicaux et la liste manuscrite, la liste Parti Socialiste étant à double
- Conseil général : manquent la liste Parti Socialiste et la liste manuscrite
- Conseil général : manquent la liste PLR Les Libéraux-Radicaux et la liste Vert'Libéraux
- Conseil général : manquent la liste Parti Ouvrier et Populaire et la liste Les Verts Ecologie et Liberté

Les personnes ayant reçu des livrets incomplets peuvent sans autre en obtenir de nouveaux auprès de la chancellerie locloise, tél. 032/933 84 10 ou auprès du bureau communal des Brenets, tél. 032/886 50 50.

Selon un sondage réalisé sur un échantillon représentatif, il apparaît que le nombre de carnets comportant des erreurs est estimé à un nombre minime. Il s'agit donc de cas exceptionnels qui ne remettent pas en cause la validité des élections. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que ce genre de situation se produit dans le canton.

Pour toutes questions complémentaires, les présidents du Locle et des Brenets sont à votre disposition :

- Denis de la Reussille, président de la Ville du Locle, tél. 079/248 24 35
- José Decrauzat, président de la commune des Brenets, tél. 079/625 20 00

Le Locle, le 2 octobre 2020